

Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à l'hôtel de ville, située au 2870, boulevard du Curé-Labelle à Prévost, le mardi 24 septembre 2019 à 12 h 00.

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Morin, conseiller
Mme Michèle Guay, conseillère
Mme Sara Dupras, conseillère (présence téléphonique)
M. Pierre Daigneault, conseiller

EST ABSENT :

M. Joey Leckman, conseiller
M. Pier-Luc Laurin, conseiller

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Paul Germain, maire, (présence téléphonique) le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Me Laurent Laberge, greffier adjoint, est présent.

1.
1.1

23068-09-19

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Pierre Daigneault
Appuyé par Mme Michèle Guay

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.2

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

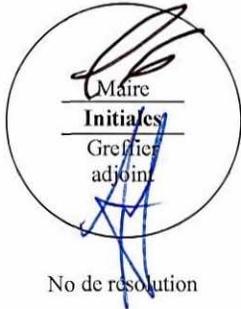
Le conseil municipal constate que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

2.
2.1

23069-09-19

DÉVERSEMENT D'HUILE HYDRAULIQUE – CHEMIN DAVID ET RUE DES QUATORZE ÎLES – AUTORISATION D'UN BUDGET POUR LES OPÉRATIONS DE NETTOYAGE

CONSIDÉRANT qu'un déversement d'huile a eu lieu le 23 septembre 2019



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

sur les rues chemin David et rue des Quatorze Îles suivant le bris d'un camion de vidange appartenant à la compagnie *Sani-Services G. Thibault & fils Inc.*;

CONSIDÉRANT que cet événement a nécessité une intervention d'urgence afin de mettre en place des mesures de mitigation et des analyses de contamination;

CONSIDÉRANT qu'en raison des fortes précipitations, des opérations de nettoyage des fossés de rues seront nécessaires sur une longueur de 1,2 kilomètres;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du camion est responsable à 100 % de l'ensemble des dépenses engagées par la Ville relativement audit déversement d'huile;

CONSIDÉRANT que le coût des opérations de nettoyage actuellement en cours est évalué à plus de cinquante-cinq mille dollars (55 000 \$) plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Mme Sara Dupras
Appuyé par M. Michel Morin

ET IL EST RÉSOLU :

1. QUE le conseil municipal autorise un budget de cinquante-cinq mille dollars (55 000 \$) plus taxes, pour couvrir les frais reliés aux travaux de nettoyage d'urgence environnementale suivant le déversement d'huile hydraulique.
2. QUE toute somme soit réclamée à l'entrepreneur *Sani-Services G. Thibault & fils Inc.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.
QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune période de question n'a été tenue puisqu'aucun citoyen était présent.

4.
QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Une période de questions s'est tenue conformément au règlement de régie interne, et ce, de 12 h 02 à 12 h 02.



No de résolution

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

5.
5.1
23070-09-19 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Michèle Guay
Appuyé par M. Pierre Daigneault

ET IL EST RÉSOLU que la présente séance soit et est levée à 12 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros
23068-09-19 à 23070-09-19 contenues dans ce procès-verbal.

Paul Germain, maire

Je, soussigné, certifie que chacune des résolutions numéros 23068-09-19 à
23070-09-19 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil
municipal de la Ville de Prévost à sa séance tenue le 24 septembre 2019.

Me Laurent Laberge
Greffier adjoint

